



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 22 mai 2020

Fonction hiérarchique de directeur-directrice d'école : pour SUD éducation c'est toujours non !

La députée Cécile Rilhac, co-auteurice du rapport Bazin-Rilhac qui avait inspiré à la loi Blanquer la création d'un statut hiérarchique pour les directeurs et directrices d'école, profite de la crise sanitaire pour revenir à la charge en proposant une loi déposée le 12 mai visant à créer « une fonction de directeur-riche d'école ».

Il s'agit d'une véritable obsession chez cette députée proche du ministre. Avant même la loi Blanquer, Mme Rilhac avait en effet rédigé un rapport à l'été 2018 sur le même sujet, et le projet avait été ressorti du chapeau suite au suicide de Christine Renon. En décembre 2019, lors d'une rencontre entre SUD éducation et Cécile Rilhac, nous avons pourtant reçu l'assurance de la députée qu'aucun projet de loi n'était dans les tuyaux. Cette façon de remettre sur le tapis ce projet impopulaire à la faveur de crises majeures dans la profession (suicide de Christine Renon, pandémie de Covid-19) est pour le moins inconvenante.

Cette proposition de loi ne consisterait pas en un changement de statut, mais en la création d'une fonction de directeur-directrice d'école avec des nouvelles responsabilités. Il s'agirait de donner une autorité hiérarchique et pédagogique à des directeurs-directrices qui seraient nommé-e-s par les DASEN, auraient leur délégation et deviendraient les supérieur-e-s hiérarchiques des enseignant-e-s.

Les directeurs-directrices seraient responsables du pilotage pédagogique de l'école (c'est déjà le cas dans les textes) et deviendraient décisionnaires dans les différents conseils qu'ils et elles président (conseil des maître-sse-s, conseil d'école).

Cette volonté d'ajouter toujours plus de hiérarchie et de management nuira aux conditions de travail et ne répondra en rien aux besoins des personnels et des élèves.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



L'intention de donner plus de temps aux chargé-e-s de direction avec l'instauration d'une décharge complète à partir de huit classes permettrait de leur confier d'autres missions comme celles d'accompagnement, de formation ou de coordination (PIAL, REP, RPI). L'augmentation des décharges nécessiterait la création de postes supplémentaires, ce qui nous laisse songeur dans un contexte permanent de suppressions de postes.

L'augmentation des indemnités de direction serait ridicule et méprisante (surtout en la comparant à celle des chef-fe-s d'établissements) : on offrirait « la reconnaissance » avec davantage de responsabilités mais sans une véritable augmentation de salaire correspondant à la quantité de travail. Cette évolution n'irait pas non plus dans le sens d'une baisse de la charge de travail, malgré l'allègement de certaines charges administratives (élections de parents d'élèves, PPMS).

SUD éducation dénonce le renforcement et la multiplication des hiérarchies qui mettraient à mal la cohérence d'équipe et déposséderaient les collègues de leurs pratiques pédagogiques.

SUD éducation revendique :

- la prise en charge collective des directions d'école : un travail en équipe renforcé avec des moyens et du temps attribués aux écoles**
- l'augmentation du temps de concertation sans augmentation du temps de travail (18 h devant élèves, 6 h de concertation)**
- la mise en place de pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.**
- une école égalitaire et émancipatrice.**